

Publié le 23 juin 2017.
Dernière modification : 1^{er} juillet 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

Octave-Adrien VANDELET (1848-1912)

L'homme-orchestre du Cambodge

fermier de l'opium (1881-1884)

fermier du jeux des 36 bêtes

planteur,

éleveur,

délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies

(1891-1897, 1910-1912)

membre du Conseil supérieur de l'Indochine (1897-1912)

premier président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de Phnom-Penh
(1898)

.....

ORDRES COLONIAUX

Ordre royal du Cambodge

(*La Dépêche coloniale*, 2 mars 1899)

COMMANDEURS

Vandelet, président de la chambre mixte du commerce et d'agriculture au Cambodge.

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1895)

Sur la proposition du Ministre des Colonies, la croix de chevalier du Mérite agricole à été conférée, par décret du 7 janvier, à M. Vandelet, délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies (Cambodge) : a obtenu des résultats très remarquables en cultures maraîchères au Cambodge et en Cochinchine ; 20 ans de pratique agricole.

EXPÉRIENCES

FAITES À NHA-TRANG, ANNAM

sur la peste bovine

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1899)

.....

À ce moment, la peste bovine sévissait depuis plusieurs mois au Cambodge avec une grande intensité ; aussi M. Carré fut-il chargé de se rendre à Phnom-Penh pour y étudier la maladie. À la suite de sa mission, il rédigea la rapport suivant :

À la fin de septembre, on nous signala que la peste bovine faisait de grands ravages à Pnom-Penh dans le nombreux troupeau de MM. Faraut et Vandelet. Il y avait pour nous un champ d'études d'autant plus intéressant à exploiter que le troupeau comportait un certain nombre d'animaux de race française. Or, on sait que cette race à pour la maladie qui nous occupe, une très grande réceptivité et qu'elle succombe dans une proportion beaucoup plus considérable que le bétail indigène ; 95 à 98 p. 100 au lieu de 60 à 80 p. 100.

Le Dr Yersin me confia le soin de cette étude, mais malgré toute la diligence que je mis à me rendre à Pnom-Penh, la maladie était à son déclin à mon arrivée : tous des animaux de race française étaient morts, à part une vache très malade à ce moment et un veau qui n'avait pas encore été atteint.

Tous les animaux du troupeau de la concession de MM. Faraut et Vandelet avaient été malades ; il était facile de le constater à leur maigreur. Cependant, parmi les animaux de la ferme, les vaches laitières indigènes semblaient ne pas avoir été atteintes, du moins à en juger par leur état général.

Le 3 octobre, jour de mon arrivée, une de celles qui venait de mettre bas tombait malade ; j'en profitai pour faire mes premiers essais d'immunisation sur cette catégorie d'animaux. Le surlendemain, j'inoculai avec du sérum et du sang virulent 9 vaches qui avaient vêlé depuis peu et 25 vaches laitières. Sur ce nombre, j'en avais trouvé dans le parc 3 de malades. Je fis également une injection de sérum au seul taurillon breton qui restait.

Ces inoculations me permirent de me rendre compte des difficultés et même parfois de l'impossibilité matérielle d'opérer sur des animaux d'un abord très difficile, surtout pour des Européens. Aussi, ce premier essai fût-il extrêmement pénible et eus-je les craintes les plus sérieuses pour les bœufs et plus particulièrement pour les buffles des indigènes, mais elles ne se réalisèrent pas.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(Journal officiel de la République française, 21 mai 1903)

(Bulletin officiel de l'Indo-Chine française, juin 1903, pp. 580-591)

Au grade de chevalier

Vandelet (Octave-Adrien), président de la Chambre d'agriculture et du commerce du Cambodge ; 21 ans de séjour en Indo-Chine : Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'exposition de Hanoï.

ÉTATS DE SERVICE D'OCTAVE VANDELET PAR LUI-MÊME (1903)

(Lettre manuscrite)

Né le 29 juin 1848 à Chaumont-en-Vexin (Oise)

Date d'arrivée en Cochinchine : 31 décembre 1873.

A fait, en Cochinchine et au Cambodge, de nombreux et importants essais depuis trente années sur l'acclimatation des plantes fourragères, industrielles, etc. A planté du poivre au Goviap, du café, de la canne à sucre dans la banlieue de Saïgon.

A importé des porcs de race craonnaise pure et a obtenu avec la race du pays une variété de premier ordre, très recherchée des indigènes.

A importé, de moitié avec son associé, M. Faraut, 26 reproducteurs de race bovine bretonne, la grande espèce dite de Ploermel, dans le but de créer une race laitière. A obtenu ce résultat que les métisses donnent le double de lait que les vaches du pays.

A créé au Cap Saint-Jacques un hectare de vigne pour raisins de table. A prouvé la possibilité d'obtenir des raisins aussi beaux, abondants et succulents qu'en France. Malheureusement, le pourridée était dans le sol et a détruit cet essai très coûteux.

A créé au Cambodge une entreprise agricole de 650 hectares, a cultivé par centaines d'hectares le maïs, le coton. Fait surtout du riz maintenant.

En plus, possède, de moitié avec M. Faraut, une vacherie de mille têtes.

A été nommé membre du jury à l'exposition d'Hanoï.

[Les fermiers de l'opium et de l'alcool au secours des cholériques]

S'est distingué au Cambodge à l'occasion de la grande épidémie de choléra qui sévit de septembre 1882 à janvier 1883.

Était, à ce moment-là, fermier général de l'opium et des alcools pour tout le royaume (associé avec M. Faraut). Avait sous ses ordres treize agents français assermentés, dont trois moururent du choléra. Assista l'un d'eux, M. Foucros, depuis la crise jusqu'à sa mort. Parlant le cambodgien, eut mille occasions d'entrer dans les cases indigènes qui enfermaient des cholériques, et obtint de leur faire avaler la potion Chastang ¹, spécifique merveilleux s'il est pris au début de l'attaque.

Les Cambodgiens, pour indiquer qu'il y avait un malade chez eux, entretenaient devant la porte de leur maison un feu permanent et en plein air. Ils pensaient ainsi corriger les vices de l'atmosphère et empêcher la contagion.

Assisté de M. Faraut, qui parle le cambodgien dans la perfection, M. Vandelet décidait les malades à avaler cette potion qui a guéri tous ceux qui l'ont absorbée au début du mal.

On estime à plus de vingt le nombre de malades ainsi guéris par les soins de MM. Vandelet et Faraut qui agissaient de concert.

La connaissance de la langue khmère a permis de tout temps à Vandelet et Faraut les relations les plus cordiales, aussi bien avec Sa Majesté Norodom qu'avec la cour, les ministres et le peuple tout entier.

C'est ce long séjour, cette popularité qui leur permettent de recruter si facilement les 300 ouvriers qu'ils occupent toute l'année sur leur concession.

Phnôm-Penh, le 24 juillet 1903. »

Décédé à Phnom-Penh le 30 septembre 1912.

Comité agricole et industriel de la Cochinchine,
(*La Cochinchine française*, Challamel, Paris, 1878)

2° Plantation Vandelet, à Cho-duoc, près de Saigon, d'une contenance de 15 hectares.

1880
COCHINCHINE FRANÇAISE

¹ La potion Chastang est une sorte de *tea punch* : de l'eau chaude avec un bonne rasade de rhum ou d'alcool fort, additionnée de sel, ammoniac, citron et, si ça ne suffit pas, faire boire du vin ou du champagne. Bref, un sérum physiologique qui réveillerait un mort (Dr Gérard O'Connell, 22 avril 2017).

EXCURSIONS ET RECONNAISSANCES

La plantation de caféiers de M. Vandelet, qui comporte plus de 3.000 pieds vigoureux et touffus en plein rapport, a mérité une médaille d'argent de 1^{re} classe et une prime de 200 francs.

L'Indochine en 1902

44 : Photo de la vigne de M. Vandelet au Cap Saint-Jacques

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1905)

Nécrologie. — Un télégramme nous apprend la mort à Suez de M. Cassier, directeur de l'agriculture au Cambodge, qui rentrait en Indo-Chine.

M. Cassier était né à Roissy. Élève d'une école d'agriculture, puis diplômé, il fut employé, à sa sortie du régiment, dans différents établissements agricoles et industriels se rattachant à l'agriculture en Normandie, en Algérie et en Turquie.

[Il vint ensuite en Indo-Chine comme directeur de la ferme modèle de M. Vandelet, un de ses parents.](#)

Nommé au bout de quelque temps agent de culture en Cochinchine, il débuta dans l'administration au champ d'essai de Hung Yên, où il fit preuve d'activité et de connaissances professionnelles que l'on était peu habitué à rencontrer jusque là.

Nommé au Cambodge en remplacement de M. Braquehais, décédé, tout en continuant l'œuvre de son prédécesseur il sut donner au service qu'il était appelé à diriger l'importance qu'il aurait pu avoir plus tôt.

Au concours agricole de Pnom Penh en 1901, il déploya ses qualités d'organisateur et fut récompensé de ses peines par la croix du mérite agricole*.

Avec le même zèle et le même dévouement, il s'occupa de la participation du Cambodge à l'exposition de Hanoï où il fut délégué.

Peu après, surmené, ce travailleur infatigable partit en congé, accompagné de sa sœur, avec l'intention de poursuivre et de mener à bien la tâche qu'il avait entreprise. La mort l'a surpris à Suez.

Nous ignorons encore dans quelles conditions ce décès subit s'est produit, mais c'est avec regret que nous l'avons appris.

Nous exprimons à sa famille, à sa vieille mère particulièrement, toute notre sympathie émue pour le grand malheur qui vient de les atteindre.

Étude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé avec celui de la période quinquennale 1897-1901,

par M. G. Dauphinot,

chef p. i. du Service commercial

(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1908, onzième année)

Industries du Cambodge.

MM. Vandelet et Faraut ont installé un atelier de construction.

L'élevage et la protection de l'aigrette et du marabout
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 avril et 2 juillet 1922)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 janvier 1924)

MM. Vandelet et Faraut [avaient] installé à Pnom-Penh, en vue de cet élevage, une ferme, dont les produits ont été vendus sur le marché de Paris (*Revue française d'ornithologie*, citée par M. Vincent).

Au Conseil d'État
Taxe financière municipale à Phnom-Penh (Cambodge)
(*Les Annales coloniales*, 11 novembre 1929)

Le Conseil d'État a rejeté la requête que MM. Vandelet et Faraut, demeurant à Pnom-Penh (Cambodge), avaient introduite aux fins d'annulation d'un arrêté en date du 20 octobre 1911, par lequel le Conseil du contentieux administratif de la Cochinchine a rejeté leurs demandes en dégrèvement de la taxe foncière municipale, à laquelle ils ont été imposés pour les années 1908-1909 et 1910.

Attendu, a déclaré le Conseil d'État que, d'après l'article premier du décret du 21 avril 1891, le gouverneur général est le dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indo-Chine française.

Parmi ces pouvoirs figure, ainsi qu'il résulte des termes exprès de la convention de protectorat du 17 juin 1884, passée avec le roi du Cambodge, celui d'établir les impôts et d'encaisser la perception.

Les requérants ne sont donc pas fondés à soutenir que le gouverneur général aurait excédé des pouvoirs en établissant la taxe municipale dont s'agit.

Considérant que cette imposition a été établie conformément aux dispositions de l'arrêté du gouverneur général, dès lors les requérants ne sont pas fondés à prétendre qu'ils ont été surtaxés.

D'où rejet de leurs requêtes.
